

FPH : DPC, FORMATIONS ET COMPÉTENCES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

PICARDIE



ÉDITO

Dans un contexte mouvant, l'équipe de la délégation régionale assure la stabilité et la proximité de nos relations, afin de promouvoir la formation professionnelle continue comme un outil d'épanouissement personnel et professionnel.

Souhaitons que notre offre ANFH, toujours renouvelée, contribue activement au partage des expériences entre professionnels, à l'accompagnement des établissements dans les évolutions et changements qu'ils doivent déployer et au développement des compétences de tous.

LA DÉLÉGATION ANFH PICARDIE

SOMMAIRE

Fonds et formation	p.	4
Parcours et compétences	p.	6
Réseaux et proximité	p.	12
Chiffres clés 2017	p.	16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

86 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1 % – Plan de formation en région Picardie emploient en 2017, 36 289 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 28 établissements confient leur contribution à l'ANFH Picardie. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9 % et 0,50 % ou 0,75 % de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

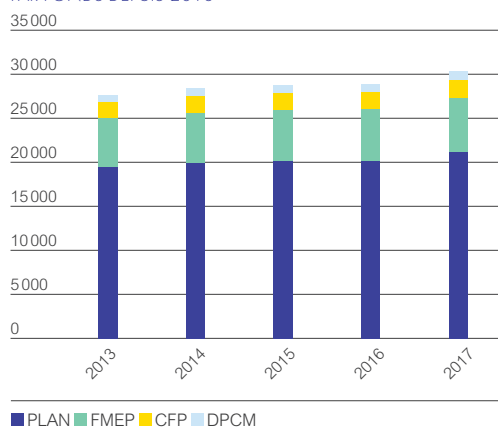
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1 % – Plan de formation ;
- le 0,6 % – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2 % – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8 % – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5 % – 0,75 % – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2013



En 2017, le total des cotisations s'élève à 30 720 K€ contre 29 035 K€ en 2016, soit une augmentation de 5,8%.

Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (2,4%). Elle est liée notamment au rattachement à la délégation Picardie de 2 établissements du Pas-de-Calais.

90

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% - CFP/VAE/BC

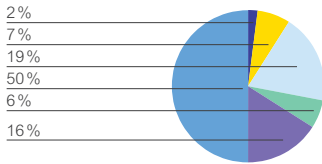
95,6%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% - PLAN DE FORMATION

99,3%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

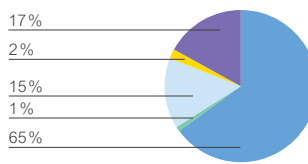
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% - PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 21 425 K€ de cotisations au titre du 2,1%-Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 66% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

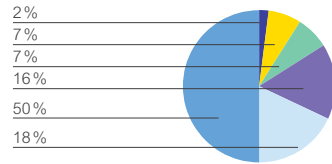
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1 051 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

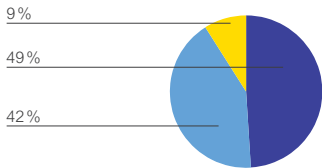
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% - CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1 000 à 4 999 agents
■ Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6%-Fmep et du 0,2%-CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 6 152 K€ et 2 051 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 84% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 86 établissements adhérents au Plan de formation sur 90 cotisants, soit un taux d'adhésion de 95,6%.

49%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 42% des établissements adhérents et 88% des effectifs couverts.

30 720 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFHC PICARDIE

21 425 K€

2,1% - PLAN DE FORMATION

6 152 K€

0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES

2 051 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

42 K€

4,8% ESAT

1 051 K€

0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

2,1 % – PLAN DE FORMATION

L'élaboration du plan de formation est un moment privilégié de la vie des établissements.

La réflexion menée lors de cette étape fondamentale du plan doit permettre d'identifier, de recenser :

- les actions de formation et de promotion professionnelle nécessaires à la déclinaison des projets institutionnels de l'établissement ;
- les besoins collectifs nécessaires au développement des pôles et des services ;
- les besoins individuels des agents, issus de l'entretien professionnel et de formation menés avec le cadre.

À l'issue de cette riche phase d'élaboration, le plan de formation devient alors un véritable outil au service de la stratégie d'établissement et des trajectoires professionnelles des agents.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

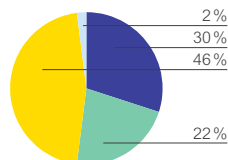
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION

46 %

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 46 % des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1 %-Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 47 % en 2016.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	212	19953	177632	0,9%	33077
TYPE 2A	7201	111172	3411874	17,4%	427134
TYPE 2B	3577	66494	1901672	9,7%	260111
TYPE 2C	21722	353561	8916582	45,4%	1339194
TYPE 3	367	21220	542243	2,8%	244084
TYPE 4	380	298801	4586504	23,3%	8141927
TYPE 5	21	4010	92267	0,5%	70830
TYPE 8	17	521	16842	0,1%	7155

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 45 % et 23 % du total des charges.

Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

33 497

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

54,4%

DES AGENTS DE LA RÉGION PICARDIE ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION EN 2017

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



58%
ENSEIGNEMENT



10%
DÉPLACEMENT



32%
TRAITEMENTS

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN PICARDIE

En Picardie, pour tous les établissements, la prise en charge sur les fonds mutualisés couvre l'intégralité de la durée de la formation.

Les instances régionales ont souhaité renforcer le dispositif de prise en charge concernant les établissements de moins de 450 agents ETP.

À ce titre, pour les formations longues (durée de 3 ans) les instances accorderont sur les fonds mutualisés à minima 12 dossiers par an et un seul dossier par établissement.

Par ailleurs, les instances régionales ont fixé une priorité sur les métiers de la rééducation au regard de la pénurie régionale.

Enfin, la dernière année de financement des formations longues, débutées sur le congé formation professionnel (CFP) seront prioritaires afin de sécuriser le parcours de formation engagé par l'agent.

Les 2 nouveautés en 2017

→ Les établissements adhérents à l'ANFH ont la possibilité de déposer sur les fonds mutualisés des demandes de prise en charge pour des formations diplômantes, certifiantes bénéficiant aux agents des filières autres que le soin, le social et l'éducatif (filiales achat et logistique, gestion de l'information, ingénierie et maintenance technique, administratif, qualité hygiène sécurité et environnement, système d'information).

→ Une part des fonds régionaux est consacrée aux études promotionnelles hors établissement d'origine pour encourager la mobilité des agents au sein de la Fonction publique hospitalière (FPH).

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	181	184	-1,6%
DEAS	81	88	-8,0%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	80	81	-1,2%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	34	32	6,3%
DE IBODE	32	25	28,0%
CAFERUIS	16	15	6,7%
DE PUÉRICULTRICE	15	16	-6,3%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	15	13	15,4%
DEAES	12	4	200,0%
BPJEPS	11	9	22,2%
AUTRES	57	59	-3,4%
TOTAL	534	526	1,5%

En 2017, la délégation compte 534 études promotionnelles en cours de financement contre 526 en 2016, soit une augmentation de 1,5%. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (34% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-

soignant (15%). Tous deux accusent néanmoins une baisse par rapport à 2016 (-1,6% et -8,0%). Dans l'ensemble, les diplômes d'État d'accompagnant éducatif et social (remplaçant notamment celui d'aide médico-psychologique) et d'infirmier de bloc opératoire, se distinguent par une progression marquée.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	516	225
SUR LE 0,2%	18	7
TOTAL	534	232

Sur 534 études promotionnelles en cours de financement, 232 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1%-Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

534

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

232

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

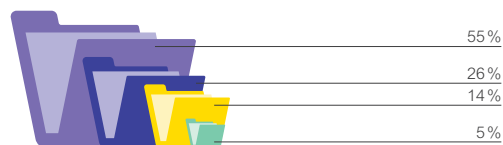
DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 89 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 26% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

62,3%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

89

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

47

VAE *

18

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

184

BILANS DE COMPÉTENCES *

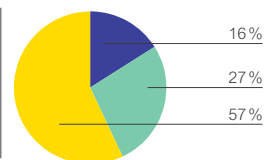
* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

57%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (57%), suivis des agents de catégorie B (27%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le Développement professionnel continu (DPC) est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

+1800

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

91%

CONCERNANT LES MÉDECINS

9%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH PICARDIE

ACTIONS DE FORMATIONS RÉGIONALES

→ **974** participants

→ **88** groupes déployés

→ **35** thèmes de formation

LE DISPOSITIF D'APPUI AU DÉPLOIEMENT DE LA GPMC

29 accompagnements pour
36 établissements représentant
69% des agents picards

Dans le cadre de cet accompagnement, les établissements travaillent a minima sur :

- la cartographie des métiers ;
- les fiches de poste ;
- le déploiement de la campagne d'entretiens professionnels et d'entretiens de formation.

Cet accompagnement s'articule avec le déploiement de notre module Gesform GPMC.

LE DISPOSITIF D'APPUI À LA PRÉVENTION DES RPS ET AU DÉPLOIEMENT D'UNE DÉMARCHÉ DE QVT

15 accompagnements en 2017
dont **9** ont débuté en 2017

Un accompagnement en 3 temps .

→ Module 1 : positionnement de l'établissement quand à sa démarche Risques psycho-sociaux (RPS)/Qualité de vie au travail (QVT).

→ Module 2 : formalisation de la démarche.

→ Module 3 : accompagnement à la mise en œuvre des premières actions.

LES CONFÉRENCES MANAGERIALES

→ **4** thèmes déployés

→ **351** participants

→ Accompagner le changement au sein de son équipe (2 sessions, 71 participants).

→ Intégrer un nouvel arrivant (21 participants).

→ Management intergénérationnel (3 sessions, 179 participants).

→ Savoir faire émerger les besoins de formation de son équipe (80 participants).

LES THÈMES DE NOS ATELIERS REGIONAUX 2017

→ Élaborer et déployer une charte de formation (13 participants).

→ Le Développement professionnel continu (DPC) : rappel de la réglementation. Rappel des règles de gestion du Développement professionnel continu médical (DPCM) (25 participants).

→ La prise en charge des EP sur les fonds mutualisés : règles et modalités de prise en charge (9 participants).

→ Accueil des nouveaux chargés de formation, des structures médico-sociales : sensibilisation à la formation et présentation des principales règles de gestion (5 participants).

→ Séminaire annuel des Responsables et Chargés de formation (52 participants).



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/PICARDIE

Le site internet de l'ANFH Picardie permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».

“

ANFH : L'OPCA*
DE LA FONCTION
PUBLIQUE
HOSPITALIÈRE

”

SES MISSIONS :

- COLLECTE, MUTUALISATION
& GESTION DES FONDS
- INFORMATION & CONSEIL
- DÉVELOPPEMENT
DE LA FORMATION

*Organisme paritaire collecteur agréé

L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER (ANFH)
EST UNE **ASSOCIATION LOI 1901** AGRÉÉE PAR LE **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS** DEPUIS 2007.
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE L'ANFH **WWW.ANFH.FR**





86

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
À L'ANFH PICARDIE

ADHÉRENTS

95,6 % ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 99,3 % des agents
de la FPH de la région

28 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

33 497 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

89 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

47 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

184 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS *

534 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES **



54,4 %

TAUX D'ACCÈS
À LA FORMATION

DONNÉES FINANCIÈRES

30 720 K€
COLLECTÉS EN 2017

Répartition

21 425 K€ 2,1 %
PLAN DE FORMATION

6 152 K€ 0,6 %
FMEP

2 051 K€ 0,2 %
CFP/VAE/BC

42 K€ 4,8 %
ESAT

1 051 K€ 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

